

1924-2024 : la reconnaissance de l'enfant sujet de droits reste un enjeu sociétal, un enjeu démocratique

Texte original en français, traduit en anglais
Original text in French, translated into English

From 1924 to 2024:
recognising children as subjects
of rights remains a social and
democratic challenge

Né à Fougères en 1969, Éric Deleamar a consacré sa carrière à la protection de l'enfance. Formé en éducation spécialisée à Askoria et en psychocriminologie à l'Université Rennes 2, il a occupé divers postes en Ille-et-Vilaine, comme éducateur, chef de service puis directeur adjoint du Centre départemental de l'enfance. Depuis 2020, il est Défenseur des enfants et Adjoint de la Défenseure des droits, premier homme à exercer cette fonction au national. Membre du réseau européen des Défenseurs des droits de l'enfant, il œuvre pour promouvoir les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant et supervise chaque année des milliers de dossiers, réclamations et instructions concernant des atteintes aux droits des enfants.

Born in Fougères in 1969, Éric Deleamar has devoted his career to child protection. Trained in specialised education at Askoria and in psychocriminology at Rennes 2 University, he has held a number of positions in Ille-et-Vilaine, as an educator, head of service and then deputy director of the Centre départemental de l'enfance (Childhood Centre for Ille-et-Vilaine). Since 2020, he has been Ombudsman for children (Défenseur des enfants) and deputy to the Ombudswoman for rights (Défenseure des droits), the first man to hold this position at national level (in France). As a member of the European Network of Ombudspersons for Children, he works to promote the principles of the United Nations Convention on the Rights of the Child and each year supervises thousands of cases, complaints and instructions concerning violations of children's rights.

En 1924, la Société des Nations adopte la Déclaration de Genève¹, un texte historique qui reconnaît et affirme pour la première fois l'existence de droits spécifiques aux enfants, mais surtout la responsabilité des adultes à leur égard.

Au début des années 1920 et alors que le monde vient de vivre l'horreur de la Première Guerre mondiale qui a fait plus de 20 millions de morts et autant de blessés, plus d'un million d'orphelins vont subir famines et maladies. La Société des Nations déclare alors, dans la Déclaration de 1924, que « l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur », en les protégeant des guerres, en luttant contre la pauvreté des enfants et contre toutes les violences qui leur sont faites.

Cette Déclaration a été influencée par les travaux de Janusz Korczak², qui fut un témoin très impacté par les conséquences des guerres, des conflits tsaristes et des traumatismes de la Première Guerre mondiale. Il est alors convaincu que l'éducation à la non-violence, des adultes envers les enfants, mais également entre les enfants eux-mêmes, est un enjeu fondamental pour nos démocraties, un enjeu de civilisation.

Suite à la Déclaration de Genève, une seconde Déclaration dédiée aux droits de l'enfant est adoptée en 1959 par l'Assemblée générale des Nations Unies qui déclare

In 1924 the League of Nations adopted the Declaration of Geneva¹, a historic text that was the first to recognise and affirm the existence of specific rights for children and, most importantly, the responsibilities that adults have towards them.

In the early 1920s, shortly after the horror of the First World War, in which more than twenty million people died and just as many were wounded, more than a million orphans were suffering from famine and disease. In its 1924 Declaration, the League of Nations declared that humankind “must give children the best it has to offer” by protecting them from war, combating child poverty and tackling all forms of violence against children.

This Declaration was influenced by the work of Janusz Korczak², who directly witnessed consequences of war, the Tsarist conflicts and the trauma of the First World War. He was convinced that education in non-violence – in the context of violence not only by adults towards children but also between children themselves – is a fundamental issue for our democracies and for civilisation.

Following the Declaration of Geneva, a second Declaration on the Rights of the Child was adopted in 1959 by the United Nations General Assembly, which declared that “the child [...] shall be given opportunities and facilities [...] to enable him to develop phys-

1 Société des Nations, Déclaration de Genève des droits de l'enfant (1924), <https://www.humanium.org/fr/texte-integral-declaration-de-geneve/#:~:text=L'enfant%20qui%20a%20faim,doivent%20être%20recueillis%20et%20secourus>.

2 Pour plus de détails sur la vie de Korczak, voir Dominique Prusak et Anna Szmuc, « Jonas Korczak : La Parole est aux enfants, » podcast, Radio France, 5 août 2017, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-heure-du-documentaire/janusz-korczak-la-parole-est-aux-enfants-5550216> et Louise Tourret, animatrice, *Avoir raison avec...*, podcast, épisode 4, «Janusz Korczak, l'invention du droit des enfants», Radio France, 8 août 2024, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avoir-raison-avec/janusz-korczak-l-invention-du-droit-des-enfants-8142445>.

1 League of Nations, Geneva Declaration of the Rights of the Child (1924), <http://www.un-documents.net/gdrc1924.htm>.

2 For more details on Korczak's life, see: Dominique Prusak and Anna Szmuc, “Jonas Korczak: la parole est aux enfants,” podcast, Radio France, 5 August 2017, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-heure-du-documentaire/janusz-korczak-la-parole-est-aux-enfants-5550216> and Louise Tourret, host, *Avoir raison avec...*, podcast, episode 4, “Janusz Korczak, l'invention du droit des enfants,” Radio France, 8 August 2024, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/avoir-raison-avec/janusz-korczak-l-invention-du-droit-des-enfants-8142445>.



*Des écoliers jouent au football pieds nus après la fin des cours à Bhaktapur, au Népal, le 21 janvier 2025
Schoolchildren playing football barefoot after class in Bhaktapur, Nepal, on 21 January 2025*

© Amit Machamasi / NurPhoto / NurPhoto via AFP

que « l'enfant doit [...] se voir accorder des possibilités et des facilités [...] afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité »³.

Trente ans plus tard, le 20 novembre 1989, un texte plus complet est consacré par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE). Ce texte a été soumis aux Nations Unies dix ans auparavant à l'initiative de la Pologne, le pays de Janusz Korczak, dès lors qu'aucune des deux Déclarations précédentes n'était contraignante et n'englobait l'ensemble

ically, mentally, morally, spiritually and socially in a healthy and normal manner and in conditions of freedom and dignity”³.

Thirty years later, on 20 November 1989, the United Nations General Assembly adopted a more comprehensive text, the Convention on the Rights of the Child. This text had been submitted to the United Nations ten years earlier on the initiative of Poland, Janusz Korczak's home country, on the grounds that neither of the two previous declarations was binding or covered all the rights of the child. The Convention on the Rights of the Child, which is universal in scope and binding on States that have ratified it, contains 54 articles, includ-

³ AG Rés. 1386(XIV), Déclaration des Droits de l'Enfant (20 novembre 1959), <https://documents.un.org/doc/resolution/gen/nr0/143/32/pdf/nr014332.pdf>.

³ G.A. Res. 1386 (XIV), Declaration on the Rights of the Child (20 November 1959), <https://archive.crin.org/en/library/legal-database/un-declaration-rights-child-1959.html>.

des droits de l'enfant. La CIDE, texte à vocation universelle et contraignant pour les États l'ayant ratifiée, comprend 54 articles dont celui qui porte sur le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et qui fait écho à ce que Janusz Korczak appelait dans ses écrits « le droit de l'enfant au respect »⁴. L'article 3.1 de la CIDE proclame ainsi :

Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale⁵.

La notion d'intérêt supérieur de l'enfant est définie comme la recherche du meilleur intérêt de l'enfant⁶ et vise à assurer la jouissance effective de tous ses droits ainsi que le respect de son développement global, que ce soit sur le plan physique, mental, spirituel, moral, psychologique ou social, à la lumière de sa vulnérabilité particulière. L'intérêt supérieur de l'enfant est donc à la fois un objectif, une ligne de conduite, une notion guide, un principe procédural, une règle d'interprétation, un droit subjectif qui doit éclairer, habiter et irriguer toutes les normes, procédures et décisions concernant chaque enfant⁷.

Outre la reconnaissance de l'intérêt supérieur de l'enfant, la CIDE déclare que l'enfant devient dès sa naissance détenteur de l'ensemble des droits de l'Homme dans une vision universelle, indivisible, indissociable

ing one on the principle of the best interests of the child, which echoes what Janusz Korczak called "the child's right to respect"⁴. Article 3, paragraph 1 of the Convention states:

In all decisions concerning children, whether taken by public or private social welfare institutions, courts, administrative authorities or legislative bodies, the best interests of the child must be a primary consideration⁵.

The concept of the best interests of the child is defined as the pursuit of the child's best interests⁶ and aims to ensure the effective enjoyment of all of a child's rights and respect for a child's overall development, whether physical, mental, spiritual, moral, psychological or social, in the light of the child's particular vulnerability. The best interests of the child are therefore at once an objective, a guideline, a guiding concept, a procedural principle, a rule of interpretation and a subjective right that must inform, inhabit and irrigate all standards, procedures and decisions concerning each child⁷.

In addition to recognising the best interests of the child, the Convention on the Rights of the Child declares that from birth, the child is a holder of all human rights in a universal, indivisible, inseparable and interdependent vision, and that being a small human being does not mean having a small set of rights.

This year [2024], we are celebrating the centenary of the Geneva Declaration. It has to be said that while historic progress has been

4 Janusz Korczak, *Le droit de l'enfant au respect* (Faber, 2009).

5 AG Rés 40/25, Convention relative aux droits de l'enfant (20 novembre 1989), art. 3 ¶ 1.

6 Le « meilleur » intérêt de l'enfant plutôt que l'intérêt « supérieur » de l'enfant aurait d'ailleurs été une traduction plus heureuse de l'expression anglaise « *the best interests of the child* ».

7 Cf. Comité des Droits de l'Enfant, Observation générale n° 14 sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale UN doc. CRC/C/GC/14, art. 3 ¶ 1.

4 Janusz Korczak, *Le droit de l'enfant au respect* (Faber, 2009).

5 G.A. Res. 44/25, Convention on the Rights of the Child (20 November 1989), art. 3 ¶ 1.

6 In French, the *meilleur* ['best'] interests of the child rather than the *supérieur* ['superior'] interests of the child would have been a better translation of the English expression 'the best interests of the child'.

7 Cf. UN Committee on the Rights of the Child, General Comment 14 on the Right of a Child to Have Their Best Interests Taken as a Primary Consideration, UN doc. CRC/C/GC/14, art. 3 ¶ 1.

et interdépendante, et que petit être humain ne veut pas dire petit droit.

Nous fêtons cette année [2024] le centenaire de la Déclaration de Genève, et force est de constater que si, en théorie, des progrès historiques ont été consacrés, spécialement incarnés par la CIDE, la lutte pour la protection effective des enfants dans les conflits armés, pour lutter contre toutes les formes de violence, pour éradiquer la pauvreté des enfants, reste un enjeu de civilisation à travers le monde.

Les enfants et adolescents grandissent en effet dans un monde aux crises et bouleversements multiples : réchauffement climatique, terrorisme, peur de la pauvreté et du déclassement, guerres partout dans le monde et aujourd'hui en Europe. A l'heure des réseaux sociaux et de l'information en continu, notre monde particulièrement anxiogène a des répercussions sur leur santé mentale et nécessite plus que jamais des politiques de prévention et de protection à la hauteur de ces enjeux.

Pour que les droits de l'enfant deviennent un sujet politique il faut les rendre publics. C'est ce que notre société a commencé à faire ces dernières années et nous n'avons d'ailleurs jamais autant entendu parler en France dans les médias des violences faites aux enfants, de leurs conséquences sur le développement des enfants et de leur nécessaire protection. Il nous incombe, en tant qu'adultes, une très forte responsabilité, à savoir faire en sorte que les enfants victimes n'aient plus besoin d'attendre d'être des anciens enfants pour être enfin écoutés, enfin entendus⁸.

Accueillir la parole d'un enfant et d'un ado-

made in theory, especially as embodied in the Convention on the Rights of the Child, the fight for the effective protection of children in armed conflicts, to combat all forms of violence and to eradicate child poverty, remains a challenge for civilisation worldwide.

Children and teenagers are growing up in a world of multiple crises and upheavals: global warming, terrorism, wars all over the world (and now in Europe), and the threat of poverty and downward social mobility. In this age of social networks and non-stop news, our particularly anxiety-provoking world is having repercussions on young people's mental health; now more than ever, we need prevention and protection policies that are equal to the challenge.

For children's rights to become a political issue, they have to be made public. This is what our society has started to do in recent years, and we have never before heard so much in the French media about violence against children, the consequences for their development, and the need to protect them. As adults, we have a huge responsibility to ensure that child victims no longer have to wait until they are former children to be listened to and heard⁸.

Welcoming the views of children and adolescents means offering them a listening ear and a caring, reliable, reassuring and secure presence for as long as is necessary. We need to provide good-quality support that respects the time children need to confide in us and, sometimes, to denounce acts that have far-reaching consequences for their future. Children need an adult who will take the time to listen to them, who will understand them, who will think

⁸ Sur le droit au respect de l'opinion de l'enfant, cf. Comité des Droits de l'Enfant, Observation générale n° 12 sur Le Droit de l'enfant d'être entendu, UN doc. CRC/C/GC/12.

⁸ On the child's right have their views respected, cf. UN Committee on the Rights of the Child, General Comment 12 on The Right of the Child to be Heard, UN doc. CRC/C/GC/12.



Séance de la Société des Nations du 3 septembre 1924 à Genève - League of Nations session held in Geneva on 3 September 1924
© Bibliothèque nationale de France, EST EI-13 (1145)

lescent, c'est lui proposer une écoute et une présence bienveillante, fiable, rassurante et sécurisée aussi longtemps que nécessaire. Un accompagnement de bonne qualité et respectueux du temps nécessaire à l'enfant pour se confier et dénoncer parfois des faits très lourds de conséquence pour son devenir. L'enfant a besoin d'un adulte qui prendra le temps de l'écouter, quelqu'un qui le comprendra, qui réfléchit et ressent de l'empathie pour lui, qui lui propose des paroles et entrevoit des relais ou solutions possibles.

Il nous faut donner le courage aux enfants de prendre la parole et ne pas attendre qu'ils passent à l'acte, envers eux-mêmes ou envers les autres, pour enfin se sentir obligés de les écouter. C'est un processus

about them and empathise with them, and who will talk to them and see possible ways forward or solutions.

We need to give children the courage to speak out rather than waiting for them to act out –towards themselves or others – before we finally feel obliged to listen to them. This is a pedagogical process that should continually influence the actions of adults and all childcare professionals. To achieve this, children must be considered as subjects of rights and subjects of consideration, rather than simply objects of care.

In France, in this anxiety-ridden world, there is increasing talk of an absence of authority. Supporters of traditional education are questioning the July 2019 law



Janusz Korczak à l'orphelinat avec plusieurs de ses jeunes protégés - Janusz Korczak with several of his young charges, at the orphanage

© Ghetto Fighters' House Museum, Israel / Photo Archive

pédagogique qui devrait influencer en permanence l'action des adultes et de tous les professionnels de l'enfance. Pour cela il faut considérer l'enfant comme sujet de droits, sujet de prise en compte, plutôt que simple objet de prise en charge.

En France, dans ce monde anxiogène, les discours sur l'absence d'autorité se multiplient. Des partisans d'une éducation

dubbed the “anti-spanking law”. This law amended the Civil Code by stating that “parental authority is exercised without physical or psychological violence”. At the time, some members of the public were reluctant to support the law due to concerns that it would lead to a diminution of authority, and some members of parliament opposed it with the argument that the

traditionnelle remettent en cause la loi de juillet 2019 surnommée « loi anti-fessée ». Cette loi a modifié le Code civil en rappelant que « l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques ». À l'époque, une partie de l'opinion publique avait affiché sa réticence, inquiète d'un recul de l'autorité et des parlementaires s'étaient opposés au texte, estimant que l'État n'avait pas à s'immiscer dans l'éducation des enfants.

La CIDE reste un texte éminemment moderne, qui vient reconnaître l'enfant comme un *alter ego*, un égal, un autre soi - mais un autre que soi ; différent, sans être réductible à sa différence⁹. Pourquoi le fait qu'un adulte puisse mesurer 50 centimètres de plus et peser 50 kilos de plus, lui donnerait-il le droit d'utiliser la force pour contraindre ? Si une personnalité se rendait dans les médias pour prôner la violence envers les personnes âgées ou envers les personnes en situation de handicap, des excuses seraient *a minima* exigées. De même, nous nous offusquerions, à juste titre, de la violence commise envers les animaux. Mais notre société accepte encore que l'on puisse aller dire à la télé qu'on peut frapper nos enfants pour les éduquer. C'est là une ignorance qui empêche des progrès humains pourtant fondateurs de notre humanité et de notre solidarité.

Ce retour de l'autorité, par la peur et la violence, plutôt que par la légitimité, la transmission des savoirs dans des postures bienveillantes est pourtant totalement contradictoire avec les engagements internationaux des États. Les travaux de grands pédagogues, tel Janusz Korczak, comme l'apport des neurosciences nous invitent à une révolution éducative et pédagogique,

State had no right to interfere in children's education.

The Convention on the Rights of the Child remains an eminently modern text that recognises the child as an *alter ego*, an equal, another self – but other than oneself; different, without being reducible to that difference⁹. Why should the fact that an adult is 50 centimetres taller and 50 kilos heavier give them the right to use force to coerce? If a celebrity in the media were to appear to advocate violence against elderly or disabled people, at the very least an apology would be demanded. Similarly, we would rightly take offence at violence committed against animals. But our society still accepts that we can go on TV and say that we can hit our children to educate them. This ignorance is hindering the human progress that is the foundation of our humanity and our solidarity.

This return to authority, based on fear and violence rather than on legitimacy and the transmission of knowledge through benevolent attitudes, is totally at odds with the international commitments of States. The work of great educationalists such as Janusz Korczak, along with the contributions of neuroscience, call for a revolution in education and teaching: we know that a child brought up with kindness and empathy, and helped to connect with and express their emotions, will become empathetic and sociable, and will not develop aggressive or antisocial behaviour.

This is proof that Janus Korczak's thinking is still very much alive today and that his thoughts on the place of children in our society continue to be a source of debate. While much remains to be done to protect

9 Dans le même sens, cf. Anne-Catherine Rasson, *La vulnérabilité de l'enfant et la justice constitutionnelle : de l'intérêt de l'enfant aux droits de l'enfant* (Larcier, à paraître).

9 In the same way, cf. Anne-Catherine Rasson, *La vulnérabilité de l'enfant et la justice constitutionnelle : de l'intérêt de l'enfant aux droits de l'enfant* (Larcier, forthcoming).

car nous savons qu'un enfant élevé avec bienveillance, empathie, que l'on aide à se connecter à ses émotions, à les exprimer, va devenir lui-même empathique, sociable et ne développera pas des comportements agressifs et antisociaux.

Preuve que la pensée de Janus Korczak reste bien vivante aujourd'hui et que sa réflexion sur la place accordée à l'enfant dans notre société continue à être source de débats. Si beaucoup reste à faire pour préserver les enfants, où qu'ils naissent, des effets de la guerre, de la pauvreté, de la maltraitance familiale ou institutionnelle et de tous les autres facteurs de souffrance, plus personne aujourd'hui ne peut nier le fait que l'enfant est un sujet de droits.

children, wherever they are born, from the effects of war, poverty, abuse in families and in institutions, and all the other forms of suffering, no one today can deny that children are subjects of rights.